Règlement du concours BD de la ville de Brionne Thème : « Les douze travaux d'Hercule : imaginez le 13^{ème} écolo »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Nom de l'organisateur : Mairie de Brionne

Médiathèque Louise Michel Place Frémont des Essarts

27800 Brionne Tél : 02.32.47.65.40

courriel: mediatheque.mairie-brionne@orange.fr

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit est ouvert à tous à partir de 3 ans. Seules sont exclues les personnes ayant déjà professionnellement publié des illustrations ou bandes dessinées. Il y a 4 catégories d'âge (3/7 ans – 8/10 ans – 11/13 ans – + de 14 ans et adultes). L'œuvre devra présenter une histoire complète. Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule et unique réalisation. Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise. Il est possible de créer une bande dessinée à deux maximum (scénariste/dessinateur). Les productions de BD en groupe s'inscrivent dans la catégorie groupe.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Concernant la catégorie 3/7 ans, les candidats auront comme support une feuille de format A4 composée de 3 cases. Les autres catégories devront composer une histoire de leur choix sur une planche de format A3. Les classes présenteront 8 planches maximum de format A4 avec 3 cases. Les créations devront s'inspirer du thème « Les douze travaux d'Hercule : imaginez le 13ème écolo ». Toute planche présentée hors thème ou hors format sera exclue. Les travaux présentés devront être des originaux jamais publiés. Ils ne peuvent être ni imprimés, ni être réalisés informatiquement.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (crayon, fusain, feutre, aquarelle, peinture...), en noir et blanc ou couleur. Les candidats devront joindre sur une feuille à part : nom, prénom, adresse, téléphone et âge.

ARTICLE 4 - CRITÈRE DE SÉLECTION

Pour chacune des catégories, les planches seront sélectionnées pour leur qualité artistique et leur imagination par rapport au thème demandé.

Les plagiats ne seront pas retenus. Les réalisations décalquées sont formellement interdites.

ARTICLE 5 – CALENDRIER DU CONCOURS

Les inscriptions se font du 16 mars jusqu'au 29 mai 2021 à la médiathèque Louise Michel Place Fremont des Essarts à Brionne. Les planches de BD devront être rendues à la médiathèque au plus tard le 29 mai 2021.

ARTICLE 6 – LE JURY

Une première sélection sera réalisée par le vote du public dans chaque catégorie lors de l'exposition qui se déroulera à la médiathèque du 01^{er} au 27 juin 2021. Puis le jury déterminera les gagnants à partir de la sélection faite par le public. Les vainqueurs seront contactés par la médiathèque et la remise des prix se fera lors du festival BD le 26 juin 2021.

ARTICLE 7 - LES DIFFERENTS PRIX PAR CATEGORIE

- Prix concours BD 3/7 ans (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} places)
- Prix concours BD 8/10 ans (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} places)
- Prix concours BD 11/13 ans (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} places)
- Prix concours BD + de 14 ans et adultes (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} places)
- Prix concours BD spéciale groupe

Une table lumineuse, des feutres à alcool et d'autres lots récompenseront les lauréats en fonction de la catégorie.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation à ce concours en cas de force majeure. Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 – RÈGLEMENT

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être retiré à la médiathèque de Brionne sur simple demande.

ARTICLE 10 – DROITS ET DIFFUSION

Les candidats s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction, notamment les droits d'exposition et d'édition éventuelles des œuvres, cette utilisation étant limitée au cadre du concours et à toutes les manifestations s'y rapportant pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

ARTICLE 11- RESTITUTION DES ŒUVRES

Les candidats récupéreront leurs planches à la médiathèque après le festival BD.



